

Procès-verbal du conseil d'école du 24 février 2026

Participants

Direction :

PRÉVOST Christelle -Directrice de l'école/Présidente du conseil.

Enseignant(e)s :

ARRESTA Stéphanie, AUFRAY Marion, BONIL Miguel, BOURDON Julien, HÉRY Florence, LENGLET Karen, LONGEART Irwin, MARIDAT Cécile, SCOTTO Valérie, TEMPLIER Stéphanie, TOUZET Lucie, VIETTI Alexis, WIAME Laurence.

Parents élus :

BULCOURT Nadia, CASTEL Delphine, DAUGA Damien, GLAISE Gerald, MAJOIE Louis, MAJOIE Perrine, REISS-BOUCHON Kathleen, SERRADELL Laia, SUMARROCA Anna.

Membres du comité de gestion :

ANDRIEUX Jean-Marc - Membre du comité de gestion, CORTALE Christophe - Président du comité de gestion, LECONTE Bernadette - Secrétaire du comité de gestion, LONJOU Jean-Michel - Membre du Comité de gestion.

Ambassade France en Espagne :

BERTAT Laurent- Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle Ambassade de France en Espagne.

Conseillers des Français à l'étranger :

OGONOWSKI Philippe - Conseiller, SAINT DIZIER Ana – Conseillère.

ASEM :

VERGARA, Isabelle - Représentante ASEM.

Administration :

CASTALDI Montse – Responsable du temps méridien, périscolaires et extrascolaires, COROMINAS Eulàlia – Secrétariat, DIET Catherine- Responsable administration scolaire, DANON Carmen -DAF de l'établissement, FABREGAS Bonaventura - Responsable informatique.

Invités :

DIGNEAU Marie- Enseignante, LE BONNIEC Dorothée- Enseignante, MALOISEL Nicolas-Enseignant, MILLET Anna - Stagiaire dans le service d'administration, SPILLER Catherine, Enseignante.

Excusés

CORTALE Carla -Membre du comité de gestion, BOITEL Nicolas – Enseignant, BOURDON Pascal- Conseiller des Français à l'Étranger, DA SILVA Olivier – Consul Général de France à Barcelone (en fonctions), DE MARCELLUS Baudouin - Conseiller consulaire, DUHART Thomas- Trésorier du comité de gestion, GALIANO Maria Antònia – Enseignante, LE BERRE Renaud - Conseiller des Français à l'Étranger, PERRIER Julien - Membre du comité de gestion.

Le Conseil d'école s'est tenu en format présentiel.

1. Approbation du procès-verbal du premier conseil d'école 2025-2026

Le compte-rendu du Conseil d'école du 4 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du calendrier scolaire 2026-2027

Le projet de calendrier scolaire 2026-2027, élaboré en concertation avec l'ensemble des membres de la communauté éducative et en harmonisation avec le LFB, a été transmis et est actuellement en attente de validation.

Une demande de dérogation a été formulée afin d'organiser deux journées de pré-rentree, l'accueil des élèves étant fixé au 3 septembre 2026. Par ailleurs, une journée supplémentaire de congé a été positionnée au jeudi 13 mai, permettant d'allonger la pause du 14 mai et de mieux équilibrer la période comprise entre les vacances de printemps et celles d'été.

Le calendrier présenté est adopté par les membres du Conseil, avec quatre abstentions.

3. Présentation éléments financiers

Mme Danon, Directrice Administrative et Financière, présente les recettes et les dépenses de l'établissement des trois dernières années.

Il est important de noter que l'exercice civil ne coïncide pas avec l'année scolaire.

Recettes

La scolarité (67 %) et la cantine (20 %) représentent les principales sources de recettes de l'école. Ainsi, plus le nombre d'élèves est élevé, plus les recettes augmentent. Le comité de gestion rappelle que les frais de scolarité sont bas, ce qui oblige l'école à une gestion précise. La philosophie est la stabilité, pas l'excès.

Cette année, l'établissement a enregistré une perte d'une trentaine d'élèves par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à une baisse estimée de 175 000 € de recettes pour l'année scolaire.

Activités et services complémentaires

- APS, activités extrascolaires et accueil : la demande est croissante.
- Sorties scolaires : coût de 20 €/élève/année, payé par les parents à la rentrée.
- Photos de classe : réalisées comme chaque année.
- Classes vertes : les familles ne paient que le coût de l'hébergement ; pour cette année scolaire, le Fonds de Solidarité a pris en charge les frais du transport et l'école finance les frais de personnel (remplacements et extras pour les accompagnateurs).
- Casal : proposé actuellement pour les élèves de Petite Section jusqu'au CE2 pendant une partie des vacances scolaires. La possibilité d'étendre ce service aux élèves de CM1 et CM2 est à l'étude. Environ 80 élèves y participent à chaque période.

Soutiens et aides

- Aide de l'AEFE : l'établissement a reçu une subvention de 100 000 € en 2024.
- Exonérations : gratuité pour les enfants du personnel sous contrat local et réductions pour les familles comptant plus de trois enfants inscrits à l'école.

Autres recettes

- Intérêts bancaires sur les fonds de l'établissement.

Dépenses

Frais de fonctionnement

Les frais de personnel représentent la part la plus importante du budget de l'établissement (60 %), suivis par les frais de cantine, de nettoyage et de fonctionnement général. Parmi les frais de personnel, 75 % correspondent aux rémunérations des enseignants.

Suite à la demande d'un parent élu concernant le coût des personnels par individu, il est rappelé que, pour des raisons de confidentialité et de protection des données personnelles, les rémunérations individuelles ne peuvent pas être communiquées. M. Bertat rappelle qu'aucun établissement de l'AEFE ne présente ce type d'information en conseil d'établissement.

Il est toutefois précisé que les éventuelles inégalités salariales sont strictement encadrées par la législation en vigueur et font l'objet d'un contrôle réglementaire. Les remplacements nécessaires sont inclus dans les dépenses.

Contribution à l'AEFE

L'école contribue à l'AEFE de la manière suivante :

- 55 % de la rémunération du personnel résident
- 6 % des recettes de l'établissement, calculés sur le nombre d'élèves à la rentrée multiplié par les frais de scolarité.

Les charges sociales du personnel sont également calculées au pourcentage des rémunérations.

Frais d'énergie

Les dépenses d'électricité, d'eau et de gaz sont prises en compte dans le budget de fonctionnement. L'école a reçu en 2025 un avoir sur la facture de gaz correspondant en réalité à 2024.

Par ailleurs, les panneaux solaires photovoltaïques installés sur le site permettent de maîtriser le coût de l'électricité.

Amortissements

L'école a investi 2 600 000 € au cours des dernières années pour des travaux d'aménagement, comprenant notamment la nouvelle cuisine, le renouvellement de la façade, les travaux de la cour et des couloirs de Gran Via ainsi que le renouvellement de l'annexe. Une partie de ces dépenses est amortie dans les comptes sur les exercices suivants, conformément aux règles comptables.

M. Bertat rappelle que tous les ans les établissements conventionnés remontent les comptes à l'AEFE dans un souci de transparence.

Résultats

Le résultat de l'exercice 2025 est d'environ 95000 euros, c'est très peu. Gestion très équilibrée saluée par les parents d'élèves qui remercient le comité de gestion pour cette présentation.

Il est signalé des éléments atypiques liés à différents facteurs :

- Personnel non-enseignant en arrêt longue durée en 2025 : Un nombre d'employés a été en arrêt maladie prolongé et n'a pas été remplacé, ce qui a permis une récupération partielle des charges sociales.
- Mode d'allocation de la coopérative scolaire : Auparavant, un montant était attribué à chaque classe à la rentrée et comptabilisé en septembre. Dorénavant, les enseignants dépensent ces fonds au fil de l'année scolaire via carte bancaire, et les dépenses sont enregistrées au fur et à mesure.
- La Société Générale Française de Bienfaisance de Barcelone a fait don à la Fondation privée École Française Ferdinand de Lesseps des locaux situés sur la Gran Via ainsi que de l'annexe, qu'elle utilisait jusqu'alors grâce à un droit d'usage cédé à titre gratuit. Ce transfert a eu pour effet de réduire la charge fiscale de l'établissement, notamment par l'élimination du paiement de l'IBI (Impôt sur les Biens Immobiliers).

Ces ajustements expliquent certaines variations dans la présentation des charges et des budgets.

Il est rappelé que l'école fonctionne sous le statut de Fondation à but non lucratif : son principal objectif est de proposer des frais de scolarité aussi ajustés que possible afin de rester accessibles aux familles. Toute perte d'élèves a un impact significatif sur le plan financier.

4. Situation de l'AEFE

M. Bertat explique que l'état français a des difficultés économiques et une réforme en profondeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est jugée nécessaire face à un réseau structurellement déficitaire. Des mesures de rationalisation sont envisagées pour limiter les dépenses, y compris la masse salariale (réduction du nombre de fonctionnaires français, pas seulement le personnel de l'AEFE).

Trois mesures ont été annoncées le 18 décembre 2025 :

- Faire supporter aux établissements une plus grande part des charges auparavant assumées par l'État/AEFE. Cela inclut par exemple des contributions liées aux pensions ou à la rémunération de certains personnels détachés :
 - Pour les établissements en gestion directe (EGD) et les IRF, 35 % des pensions civiles seront à leur charge à partir de janvier 2026, passant à 50 % en 2027.
 - Pour les établissements conventionnés, l'application est prévue à partir du 1^{er} juillet 2026.
- L'augmentation obligatoire de certaines contributions – par exemple, le passage de la contribution des établissements partenaires à 4 % des frais de scolarité pour les nouveaux entrants ou une hausse de 0,5 % pour les partenaires actuels.
- Economies au sein de l'AEFE : déménagement du siège, réduction des postes...

L'État français a pris des mesures d'urgence pour payer les salaires de janvier du personnel fonctionnaire. Les ministres ont annoncé que « cela n'était que la première pierre d'une réforme plus large ». Ce n'est pas une décision relevant uniquement de l'AEFE, mais d'une portée plus large.

La sénatrice Samantha CAZEBONNE a été chargée de mener des consultations approfondies, en collaboration avec trois inspections générales : celle du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Économie et des Finances. Le rapport final sera présenté et des mesures seront proposées en juin 2026.

Impact sur l'école

L'AEFE demande aux établissements conventionnés, comme c'est le cas pour l'école Ferdinand de Lesseps, d'assumer progressivement les charges des pensions du personnel détaché :

- 35 % à partir de juillet 2026
- 50 % à partir du 1^{er} janvier 2027

Étant donné que notre établissement compte actuellement 8 personnels détachés (7 enseignants résidents et la directrice) l'impact financier estimé sur une année pleine (2027) pour assumer ces charges serait de 134 000 €, en plus des autres contributions à l'AEFE.

L'AEFE a conseillé aux établissements d'envisager une augmentation des frais de scolarité, certains établissements de la zone ibérique pratiquent des hausses allant jusqu'à +13 %.

Le comité de gestion a choisi de limiter l'augmentation aux seuls frais de scolarité (+5 %), tout en gelant les tarifs de la cantine (+0%). Cela porte la hausse globale à 3,82 %. Cet ajustement ne dépend aucunement des mesures de l'AEFE ; il résulte de la hausse des coûts de

fonctionnement de l'école, notamment liée à l'inflation et au convenio. Afin de trouver l'équilibre financier l'objectif est de revenir à 600 élèves tout en respectant les 26 élèves maximum par classe.

5. Options étudiées par l'école

Face à l'actuelle demande de l'AEFE, l'école a différentes options envisageables :

Option 1) Rester établissement conventionné

- Acceptation des nouvelles mesures par la signature d'un avenant à la convention, sans mesure compensatoire.
- Prise en charge par l'établissement de 55 % du salaire des personnels résidents, ainsi que des autres indemnités (ISVL, ISAE, etc.).
- Contributions :
 - 6 % des recettes de scolarité
 - 0,8 % de la masse salariale totale (formation AEFE)
 - À partir de septembre 2026 : prise en charge de 35 % des cotisations retraite des personnels détachés, puis 50 % à compter de janvier 2027

Option 2) Devenir établissement partenaire

- L'établissement resterait homologué, et la fondation assurerait le recrutement de la direction, au lieu que celle-ci soit recrutée par l'AEFE.
- Tous les enseignants seraient recrutés localement.
- L'école resterait une école française : le programme scolaire, les méthodes pédagogiques, les projets éducatifs et les bourses ne changeraient pas.
- La formation du personnel par l'AEFE resterait pareil.
- La poursuite de la scolarité des élèves en classe de 6^{ème} au LFB resterait garantie.
- Contributions à l'AEFE:
 - 4 % des recettes de scolarité
 - 0,8 % de la masse salariale totale (formation AEFE)

Option 3) Modulation progressive du dispositif actuel

- Départ progressif des personnels résidents sur trois ans (à l'exception de la direction), avec modulation du contrat.

Cette proposition, à ce stade, n'a pas été validée par l'AEFE.

Chaque option présente des impacts financiers et organisationnels distincts.

Le président du comité de gestion souligne la nécessité de rester optimistes et précise qu'il conviendra d'attendre l'annonce de l'AEFE, prévue fin juin, avant de prendre toute décision. La position actuelle du comité est de maintenir le conventionnement. Toutefois, d'un point de vue économique, il fait état du fait qu'un passage au statut de partenaire constituerait, à moyen terme, l'option la plus favorable pour assurer la stabilité financière de l'établissement.

Des voix d'enseignants rappellent la plus-value de la présence d'enseignants détachés d'enseignement au sein de l'établissement notamment en termes de stabilité de l'équipe, de fonctionnement, d'attractivité de l'école pour les nouveaux professeurs.

Les représentants des Français à l'étranger ajoutent que certains établissements partenaires n'offrent pas des conditions de travail équivalentes à leurs enseignants, notamment en matière d'horaires et d'organisation des emplois du temps. Elle s'interroge également sur le maintien du caractère non lucratif de l'école en cas de passage au statut d'établissement partenaire.

La conseillère des Français à l'étranger s'interroge également sur la possibilité de négocier une réduction de la PPR (participation à la Rémunération des Résidents). M. Bertat répond qu'à ce

stade, cela n'est envisageable que pour les établissements en difficultés financières, ce qui n'est pas le cas de notre école.

Les parents élus expliquent qu'ils sont attachés au bien-être des enseignants, que des familles sont très préoccupées sur l'avenir de l'école et demandent plus d'informations.

La directrice souligne que la qualité de l'enseignement est garantie, quel que soit le statut des enseignants (détachés ou recrutés en contrat local, titulaires ou non). Elle précise que le type de contrat de travail est indépendant de la qualité de l'enseignement dispensé.

M. Bertat rappelle qu'il faille séparer la question du modèle pédagogique à celui de la gestion. Il explique que même si l'école devient « partenaire » dans le nouveau modèle AEFE, l'école resterait une école française, homologuée, avec une qualité pédagogique telle qu'elle existe depuis longtemps. Le programme pédagogique resterait le même : les élèves suivraient toujours le cursus français, les projets éducatifs et activités ne changeraient pas, les bourses et aides financières continueraient comme avant et l'enseignement et les méthodes resteraient inchangés. Tous les établissements du réseau quel que soit leur statut (partenaires ou conventionnés) bénéficient d'un accès à la formation pour leur personnel.

6. Perspectives

En cas de déconventionnement, une période de transition serait mise en place, sans changement effectif jusqu'à la rentrée 2027.

Il est rappelé que l'homologation n'est pas remise en cause. M. Bertat précise que, même en cas de passage au statut d'établissement partenaire, l'école resterait sous l'égide de l'AEFE et continuerait de respecter les mêmes critères de qualité.

Les parents élus souhaitent une communication renforcée de la part de l'école, notamment afin de mieux expliciter l'augmentation des frais de scolarité, parfois mal comprise.

Mme Prévost explique que les parents doivent participer également à cette communication.

M. Bertat se déclare disponible pour organiser une réunion d'information à ce sujet.

M. Cortale rappelle, pour sa part, l'importance de préserver l'attractivité de l'établissement ainsi que le maintien des effectifs.

En raison de l'heure tardive, Mme Prévost clôt le conseil d'école et reporte les points non traités à la prochaine séance.

La séance est levée à 21h05

La présidente de séance



Christelle Prévost

Les secrétaires de séance

Irwin Longeart.



Eulàlia Corominas